

ID: 009-210900320-20230405-2023_015-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 AVRIL 2023**

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain

PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.

Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis

FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS:

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur

Alain PIBOULEAU.

Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 015

Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

OBJET: STATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut en constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.



ID: 009-210900320-20230405-2023_015-DE

Le compte administratif est dressé par l'ordonnateur de la commune, en l'occurrence, le Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Les mouvements et résultats du compte administratif 2022 du budget annexe de la station peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	3 316 517,75	3 376 636,73	3 482 998,70	3 000 537,18	6 799 516,45	6 377 173,91
Résultat de l'exercice	60 118,98		-482 461,52		-422 342,54	
Résultat reporté exercice antérieur		27 622,76		918 775,90		946 398,66
Résultat de clôture	87 741,74		436 314,38		524 056,12	

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la station a été envoyé aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée. Il est également consultable auprès de la Directrice Générale des Services.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

CONSTATE la concordance des écritures entre le compte de

gestion du trésorier et le compte administratif de

l'ordonnateur.

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe de

la station sans réserve ni observation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Dominique FOURCADE



Le secrétaire de séance Valérie ADEMA

